



ÉQUITATION Interview

«Le cheval a sa place à la campagne»



Outre ses activités à la ZKV, Enya Dessibourg est cheffe de projet marketing auprès des Producteurs suisses de lait (PSL).



Ingénieure agronome et cavalière, ENYA DESSIBOURG est active dans la section cheval et société de la ZKV, la fédération de Suisse centrale de cavalerie et de sports équestres. Celle-ci endosse le rôle de médiateur entre cavaliers et autres usagers de la nature.

Comment a évolué la pratique de l'équitation ces dernières années?

L'équitation de loisir est de plus en plus appréciée. Parallèlement, la détention de chevaux est devenue une branche intéressante pour les agriculteurs. La ZKV comptabilise plus de 19000 propriétaires de chevaux, dont environ 60% sont des agricultrices et des agriculteurs. Cela signifie que le cheval à sa place à la campagne. Nous remarquons néanmoins que la garde des chevaux ne fait plus vraiment partie de la formation de base agricole.

Cet attrait peut-il créer des ponts entre la ville et la campagne?

Bien qu'indispensable à tout un chacun, l'agriculture perd de plus en plus son ancrage dans la société. Le cheval y conserve quant à lui une certaine sympathie, ce qui est une chance pour le monde paysan. L'agriculteur qui a des chevaux en pension a un contact quotidien avec les propriétaires et est donc un parfait ambassadeur de sa profession. Quant aux cavaliers, ils ont le devoir de respecter le travail des agri-

culteurs. La ZKV s'attelle à promouvoir une conduite exemplaire, de manière à éviter que des interdictions soient prononcées. Malgré tout, la tentation de galoper à travers un champ est toujours là. Ce sont ce genre d'actes que nous essayons d'éviter à tout prix afin que les cavaliers puissent continuer de monter à l'extérieur.

«Les cavaliers ont le devoir de respecter le travail des agriculteurs»

Est-ce qu'un cavalier a le droit de traverser une prairie fraîchement fauchée ou un champ de chaumes?

Les cavaliers doivent emprunter les sentiers et les chemins. Même si les champs sont des terrains tentants, ce sont des surfaces privées. Un cheval pèse plus de 500 kilos et peut donc causer de gros dégâts. Il y a toujours la possibilité de demander à un agriculteur si un galop est possible sur une partie d'un champ qui serait momentanément adaptée. Dans tous les cas, le dialogue est primordial et peut éviter beaucoup de conflits.

Un agriculteur peut-il restreindre l'accès à des chemins qu'il emprunte aux cavaliers?

La plupart des chemins de campagne ne sont pas privés. Certaines communes ont toutefois formulé des interdictions. La ZKV œuvre pour éviter d'en arriver là. Nous mettons notamment des panneaux à

disposition pour indiquer aux cavaliers le comportement à adapter dans les villages et à travers la campagne.

Peut-on exiger d'un cavalier qu'il ramasse les crottins de son cheval?

Il est du devoir du cavalier de ramasser les crottins dans les villages si rien d'autre n'a été convenu avec la commune. C'est une situation qui crée souvent des conflits entre les habitants et les écuries. Dans certaines localités, des bennes à cet effet ont été installées afin d'encourager les cavaliers à ne laisser aucune trace de leur passage.

Que conseillez-vous pour prévenir, voire même désamorcer les conflits?

Lors de dissensions, il faut chercher le dialogue avec la personne concernée. La ZKV endosse fréquemment le rôle de médiateur et discute avec les deux parties. Les litiges sont souvent dus à un manque de connaissances et de bonne volonté. La plupart du temps, nous parvenons à trouver un terrain d'entente avec les personnes impliquées. Néanmoins, nous constatons que l'indulgence de la société s'estompe petit à petit. En Suisse, nous sommes chanceux d'avoir autant de sentiers et de chemins à emprunter lors des balades à cheval. J'invite donc tous les cavaliers à rester sur les chemins et à respecter autrui.

Prenons le cas d'un cavalier qui s'avère malgré tout peu scrupuleux. Avez-vous des conseils pour établir la discussion?

Dans un premier temps, il



appartient au gérant de la pension d'avertir le cavalier en question. Si cela ne porte pas ses fruits, il est du ressort d'une fédération équestre comme la ZKV d'intervenir en tant que médiateur. Le plus simple est de nous contacter directement. Dans tous les cas, respecter les règles est dans l'intérêt de chaque cavalier. Il s'évite ainsi de potentielles interdictions, voire même une expulsion de son écurie. Car au final, c'est la réputation de toute cette écurie qui est en jeu.

Un cavalier a-t-il le droit d'emprunter des routes où la circulation est dense?

Oui. Cavalier et cheval sont soumis à la Loi sur la circulation routière. Le cheval doit marcher sur la route et non sur le trottoir, et le couple doit être bien visible. Quant aux conducteurs, ils ont le devoir de ralentir.

«Il y a encore trop de conducteurs qui dépassent les chevaux trop vite et trop près»

Quelles sont les règles de bonne conduite sur la route en tant que conducteur quand on croise un cheval?

Il faut rouler lentement et garder les distances. Nous observons une lacune en la matière dans la formation des jeunes conducteurs. Il y a encore trop de chauffeurs qui dépassent les chevaux trop

près et trop vite, faute de connaître le comportement des équidés. Un convoi lourd est beaucoup plus imposant et fait plus de bruit. C'est donc d'autant plus important de prendre toutes ses précautions lorsqu'on est au volant d'un tel convoi. En campagne, il est fréquent que cavalier et tracteur se croisent. Soit le cavalier s'immobilise sur le côté dans un endroit adéquat, soit l'agriculteur s'arrête quelques secondes.

Faut-il en faire autant lorsque la monture paraît calme?

Oui, absolument. On ne peut pas anticiper les réactions d'un cheval. Mieux vaut prévenir que guérir. Même le plus calme des chevaux peut tout d'un coup avoir un comportement fougueux.

A quoi reconnaît-on un équidé apeuré?

Un cheval apeuré se cabre ou n'arrive pas à rester calme à l'arrêt. Dans le pire des cas, l'animal prend la fuite. Avant les sorties en extérieur, le cavalier doit désensibiliser son cheval aux véhicules, puisqu'en croiser en balade est inévitable. Dans tous les cas, un comportement respectueux du conducteur envers le cavalier et sa monture favorise des rencontres sans encombre.

«Nous constatons un manque de connaissances vis-à-vis du comportement

des équidés»

Les activités à l'extérieur ont connu un regain d'intérêt durant la crise sanitaire. Comment se passe la cohabitation entre les cavaliers et les autres promeneurs?

Effectivement, les restrictions de voyage à l'étranger entraînées par la pandémie ont accru la densité de promeneurs et de cyclistes. En marge des entraînements dans les espaces dédiés, le cheval demeure un animal de terrain. L'augmentation de la fréquentation des espaces verts amène alors les différents usagers à se croiser plus souvent. Il est primordial que chacun anticipe et agisse en conséquence lors d'une rencontre. Un cavalier doit dépasser un randonneur au pas et avertir la personne devant elle. Du côté des piétons et des cyclistes, nous relevons aussi un manque de connaissances du comportement des chevaux et de la bonne attitude à adopter face à ces animaux. Nous avons quelques projets en route afin de vulgariser les bons gestes. Nous voulons expliquer aux différents promeneurs comment se côtoyer sans se mettre en danger l'un ou l'autre. Au final, l'objectif est d'éviter de mauvaises surprises. Un cycliste qui aimerait dépasser un cavalier doit ainsi faire signe de sa présence bien avant, afin que le cheval ne soit pas surpris. Il ne faut pas oublier que les chevaux sont des animaux de fuite.